

**Titre :** Indication géographique et mode de gouvernance.

**Auteurs :** AIT HAMMOU Sihem doctorante à l'ENSAA et chercheure au CREAD [sihem\\_ait@yahoo.fr](mailto:sihem_ait@yahoo.fr)

SAIDOUN Rym doctorante à l'ENSAA chercheure au CREAD [rymel66@yahoo.fr](mailto:rymel66@yahoo.fr)

## **1. Introduction :**

La politique du renouveau agricole et rural (PRAR) propose une nouvelle manière de gouverner, le secteur agricole et rural, fondée sur une responsabilité partagée et un partenariat entre les acteurs publics, privés et associatifs. Cette réorientation de l'action publique vers de nouveaux modes de gouvernance s'appuyant sur les principes d'implication et de participation de l'ensemble des acteurs parties prenantes dans l'action de développement de l'agriculture et des territoires ruraux. Le système national de labellisation et à travers lui l'indication géographique IG a été déployée en invitant une participation plus large d'acteurs dans sa construction en introduisant une vision collective du territoire et de son développement. Ces nouvelles approches sont consignées dans la loi n° 08/16 du 03 Août 2008. Une loi qui vise la réorientation de l'agriculture en prônant la participation des acteurs locaux et leurs implications dans le développement de leur espace, ceci illustre une prise de conscience des pouvoirs publics sur la nécessité d'introduire les approches participantes dans la mise en œuvre de l'action publique pour atteindre les objectifs de développement.

L'atteinte d'objectif de développement territorial par la concrétisation de la mise en place d'une indication géographique d'un produit de terroir se pose du fait de l'inscription de l'indication géographique comme outil de développement territorial (Colletis et Pecqueur, 1993, Mollard, 2001, Pivot 1998, Pecqueur, 2001). Dans cette communication, nous nous intéressons à l'IG au tant qu'instrument d'action publique<sup>1</sup>, l'IG étant l'un des instruments de la politique du renouveau rural, qui vise justement de nouvelles modalités de gouvernance en sollicitant la participation d'un ensemble plus large d'acteurs dans la construction d'une vision collective du territoire, du développement et de la définition des stratégies territoriales.

## **2. Contexte de mise en place du système national de labellisation :**

En effet les différentes politiques de développement menées en Algérie depuis son indépendance ont appliqué des programmes conçus et planifiés souvent de façon centralisée, leurs impacts sur le terrain n'ont pas été des plus positifs, de nombreuses zones rurales fragiles telles que les montagnes, la steppe et les oasis sont restées en marge de ce développement. Conscient de cela les pouvoirs publics ont réorienté, ces dernières années, leurs modalités d'actions vers des approches participatives, à travers notamment la politique de renouveau agricole et rural, les pouvoirs publics ont visé une approche de développement par les territoires avec une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux, espérant ainsi réaliser un développement

---

<sup>1</sup> Allaire G, 2009, « Diversité des Indications Géographiques et positionnement dans le nouveau régime de commerce international » Options Méditerranéennes, A n°89, Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens.

durable et équilibré des territoires tout en améliorant les conditions de vie des populations rurales. L'une des solutions proposées est la valorisation du potentiel local en suscitant l'implication des acteurs locaux dans le développement de leur espace. (MADR 2010).

L'utilisation des indications géographiques pour désigner les produits liés à leur terroir est de plus en plus utilisée dans le monde, et particulièrement en Méditerranéen, leur succès sur les marchés européens s'explique en partie par une tendance à la consommation de ces produits de terroir, qui apparaissent comme des produits « refuges » permettant l'accomplissement de toutes ces attentes en même temps (goût, plaisir, santé, lien social, éthique, protection de l'environnement...) (Fort et Rastoin, 2009). Les indications géographiques sont de plus en plus envisagées comme levier de développement (FAO 2009). L'Algérie a choisi d'adopter cet instrument, en fixant le système de reconnaissance de la qualité des produits agricoles ou d'origine agricole qui définit quatre signes distinctifs de la qualité dont deux de la qualité liée au territoire à savoir l'indication géographique IG, et l'appellation d'origine AO.

### **3. La gouvernance territoriale comme nouvelle modalité d'action publique**

Avec l'introduction de la notion de partenariat dans la conception des politiques publiques les pouvoirs publics aspirent à réaliser les premières réflexions sur la gouvernance territoriale peuvent être restituées à la recherche de nouveau mode de gestion et d'organisation des territoires, et renvoient au développement local dans le cadre de l'implication croissante des acteurs locaux dans les dynamiques de développement et dans leurs capacités à se mobiliser et à se prendre en charge, en mettant en avant leurs aptitudes d'imagination, d'organisation et de coordination. (Leloup et al).

Pecqueur (2005) estime que l'introduction de la dimension de territoire au concept de gouvernance à débiter avec les travaux de Parri (1992) qui tentait d'expliquer les dynamiques territoriales dans le cas des districts industriels où il trouvait que les institutions publiques étaient de plus en plus impliquées dans la structuration des territoires, dans ce sens Gilly et Pecqueur analysent les structures de gouvernance à travers les stratégies d'acteurs, la capacité locale d'adaptation et les processus d'apprentissage (Pecqueur, 2005). Il serait possible de mieux comprendre les processus de gouvernance des territoires en se focalisant sur la façon dont les outils et dispositifs d'action génèrent de nouveaux modes de gouvernance des territoires (Lardon, Chia, Rey-Valette, 2008).

Dans cette communication nous nous interrogeons sur l'atteinte des objectifs de gouvernance territoriale dans la mise en place d'action publique, nous choisissons une approche par les instruments, nous nous intéressons au système national de labellisation et particulièrement à la mise en place de l'IG. Afin de cerner les changements induits par l'instrument, nous abordons l'IG, les acteurs et les formes d'action collective produites dans ce contexte.

#### **4. Méthodologie :**

La méthodologie adoptée dans cette recherche, vise à identifier non seulement les acteurs clés impliqués dans la mise en place du système national de labellisation, mais aussi les interactions induites par la mise en place du système de reconnaissance de la qualité liée au territoire, et de pouvoir déterminer si les changements produits sont constructifs d'une gouvernance territoriale.

Pour ce faire, après l'analyse du processus de mise en place du système national de labellisation sur les volets réglementaire, structurel et organisationnel. Une recherche documentaire a permis de comprendre l'instrument et son contenu et les différents acteurs parties prenantes impliqués dans le processus de labellisation, la conduite d'entretien avec les différentes parties prenantes du système de reconnaissance de la qualité a permis de révéler les changements produits à travers différentes situations d'intéressement, de participation aux rencontres et de construction collective.

#### **5. Résultat :**

##### **5.1 Le système national de labellisation: une approche par la gouvernance**

Dans le contexte du renouvellement de l'action publique en matière de gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux, l'accent est mis sur la valorisation et la promotion de la qualité des produits de terroir par des signes distinctifs liés à l'origine : appellation d'origine (AO) et indication géographique (IG). Les signes d'origine concernent des produits, des filières voire même des processus, et recouvrent des réalités humaines, culturelles, historiques, sociologiques et économiques. Ils peuvent soit être à l'initiative de prises de conscience des acteurs économiques sur les potentialités de leurs produits et de leur territoire où des décideurs politiques sur les potentialités de cet instrument de développement, et l'Algérie se place plus sur cette seconde configuration.

Le décret exécutif n° 13-260 correspondant au 7 juillet 2013, fixe le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole, et définit le mode d'organisation et de fonctionnement du système national de labellisation, et se décline en quatre signes distinctifs à savoir l'appellation d'origine (AO), l'indication géographique (IG), l'agriculture biologique (AB), les labels agricoles de qualité.

Pour la mise en place de ce système, les pouvoirs publics ont fait appel à une expertise de l'union européenne dont la mission a visé le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du ministère de l'agriculture et des différentes parties prenantes, effectivement ce rapprochement institutionnel a été l'occasion d'assister les différentes parties prenantes dans la mise en place du système national de labellisation depuis l'élaboration et l'instruction, jusqu'à la validation du système national de labellisation.

Cet instrument d'action publique a été pensé dans le but de réorienter l'action publique vers les principes de gouvernance et guider les acteurs publics vers les démarches participantes. Le système national de labellisation implique en plus des acteurs publics concernés par la labellisation (ministère de l'agriculture et du développement rural MADR et les services qui lui sont attachés), les organisations professionnelles et d'autres parties prenantes sont associées au

processus de mise en place du label. Concrètement, le système national de labellisation est composé du :

- Comité national de labellisation qui regroupe les acteurs publics MADR, chambre d'agriculture CNA, instituts techniques et de recherche et les associations concernées par le produit devant être labellisé, ce comité se charge de l'élaboration du suivi et du contrôle de la reconnaissance dans le processus de labellisation, il joue un rôle essentiel dans le traitement des demandes et le contrôle des signes de qualité.
- Un secrétariat qui s'occupe de la préparation des réunions et la rédaction procès-verbaux des réunions du comité et des sous-comités spécialisés.
- Des sous-comités spécialisés composés d'acteurs publics représentant du MADR et de la chambre d'agriculture de la wilaya concernée, les représentants des instituts techniques spécialisés de la filière concernée; des chercheurs; d'associations de producteurs d'association de protection des consommateurs. Le sous-comité élabore les cahiers des charges et pour ce fait il sollicite l'expertise des parties compétentes concernées par la connaissance du produit soumis à labellisation. La validation et la conformité de produits aux spécifications des cahiers des charges pour l'octroi du ou des signes, elle assurée par un organisme de certification qui est indépendant et impartial accrédité auprès d'ALGERAC.

Pour la mise en place du système national de labellisation les pouvoirs publics ont bénéficié de l'expertise de l'UE, cette expertise s'est traduite à travers un projet de jumelage entre l'Algérie et l'union européenne P3A relatif au renforcement du dispositif de reconnaissance de la qualité des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine, ce projet a visé à assurer un appui technique à l'administration dans la mise en œuvre d'un système de qualité spécifique à travers les appellations d'origine et les indications géographiques, cet appui a impliqué la participation d'une trentaine d'experts et a duré plus de 27 mois, plus de 435 journées d'expertise regroupant acteurs publics, privés et de la société civile, cinq visites d'études et de stage en France et en Italie ont été assurées pour 41 cadres des organisations partenaires (publiques et professionnelles). Ainsi la mise en place du système national de labellisation a permis l'implication des acteurs privés et la société civile à cette démarche de qualification la participation de ces acteurs ont collaboré et travaillé ensemble aussi bien au niveau central que local.

## **5.2 Mise en place de l'IG : une participation active d'une diversité d'acteurs**

En plus des acteurs publics traditionnels, ministère de l'agriculture et du développement rural, la chambre nationale de l'agriculture, institut national de propriété intellectuelle, institut technique d'arboriculture fruitière, institut national de recherche agronomique d'Algérie, les experts de l'union européenne, les associations des producteurs et les acteurs privés ont été associés à la démarche de labellisation, les chercheurs et universitaires, ont aussi été impliqués à cette démarche, considérés comme des acteurs de terrain susceptibles de participer, dans le futur, au processus de reconnaissance, ou contrôle de produit déjà labellisés.

Bien que les motivations des différents acteurs, impliqués dans le processus de construction de l'IG, étaient différentes les rencontres organisées dans le cadre de la mise en place de l'IG a permis aux acteurs de construire un objectif commun autour de l'IG.

La mise en place de l'IG « figue sèche de Beni Maouche » a regroupé plus de 40 acteurs et 06 experts lors de 50 rencontres réparties entre journées d'études et ateliers, entre 2014 et 2016. La plupart des enquêtés se souviennent qu'au départ la participation était faible, ils évoquent pour ceci le manque de confiance qu'ils avaient à l'égard de l'action collective et coopérative car gardant en mémoire l'échec des coopératives agricoles. C'est notamment le cas des producteurs de figue de Beni Maouche, ils se rappellent qu'au tout début peu de producteurs adhéraient à l'idée de la création du label et de l'organisation collective mais qu'avec la démarche de mise en place de l'IG et au fur et à mesure des rencontres dédiées à la mise en place du système national de labellisation, et la mise en avant de l'intérêt de l'organisation collective pour l'atteinte des objectifs de valorisation, et de promotion des produits concernés par le label, le nombre de participants aux rencontres ainsi que le nombre d'adhérents aux associations a augmenté. L'augmentation de la participation des acteurs aux réunions et rencontres organisées dans le cadre de la mise en place de l'IG renseigne sur l'adoption de l'IG par les producteurs et les différentes parties prenantes.

### **5.3 Une concertation et un compromis autour de l'IG**

La conduite du processus de reconnaissance de la qualité jusqu'à sa phase finale c'est-à-dire la reconnaissance officielle IG (arrêtés du ministère chargé de l'agriculture.) a conduit à une structuration de l'action collective deux associations dédiées ont été créées.

Les entretiens menés ont révélé que l'identification et la caractérisation et la délimitation de l'aire géographique du produit, a fait l'objet de discussions entre les différentes parties prenantes qui avait au départ chacune une vision du produit et des caractéristiques à mettre en avant, chacune selon son profil au fur et à mesure des discussions une concertation autour d'un cahier des charges a été trouvée.

En effet le cahier des charges a été une construction commune résultat d'une coordination et d'une concertation entre les différentes parties. La rédaction du cahier des charges CD de l'IG (des deux produits) a été le fruit de négociation et des recommandations des chercheurs de l'INRAA, de l'ITAF ainsi que des experts de l'union européenne. Cette construction du cadre normatif, de la production, la conservation et la vente du produit, est le fruit d'un compromis qui a nécessité plusieurs rencontres et mobiliser plus de 06 experts de l'UE, plus d'une vingtaine d'acteurs locaux : producteur, leader, institutionnel, et chercheurs. Ces rencontres ont permis aux parties prenantes de s'exprimer chacune sur leurs préoccupations ce qui a conduit à un arrangement satisfaisant pour les différentes parties prenantes tant sur le plan des conditions et des normes de production, de conservation et de vente du fruit. En d'autres termes la construction commune de ce cadre normatif a nécessité l'abandon d'ancienne pratique signe de la reconnaissance des erreurs du passé et adopte de nouvelles règles construites collectivement avec toutes les parties prenantes, renseigne sur ce que nous associons aux déterminants constructifs de la gouvernance territoriale.

## 5.4 Interaction entre instrument et acteurs locaux adoption de l'IG

Lors de la conduite des entretiens, on s'est attachée à repérer les changements exprimés par les individus enquêtés pour déceler les déterminants de gouvernance produits lors de l'interaction entre l'instrument (le système national de labellisation) et les acteurs impliqués, les enquêtés expliquent qu'avant l'avènement du label les gens étaient, chacun dans leurs coins dans leurs problèmes, et qu'ils avaient une vision individuelle et n'avaient aucune perspective collective pour la résolution de leurs problèmes avec la mise en place de l'IG, les acteurs *changent de mentalité* les producteurs sont plus nombreux à adhérer aux associations, et à partager les idées d'action collective l'association, de construction commune de partage des mêmes objectifs. L'association communale des figuiculteurs de Beni Maouche (enregistre 750 adhérents contre 125 avant l'avènement du label), les enquêtés remarquent en plus d'une adhésion plus importante aux réunions aussi bien au niveau local qu'au niveau de la wilayat, une prise de parole des acteurs, les producteurs prenaient plus facilement la parole, un expert de l'union européenne nous expliquait qu'au départ seul les acteurs leader s'exprimer et de façon timide mais au fil de la mise en place du label la prise de parole timide des acteurs s'est développé en expression claire et active de leurs préoccupations, prenant la parole pour défendre leurs positions ou exprimer leurs mécontentements ou leurs désaccords. Cette participation des acteurs dans le débat et dans la prise de position, signifie qu'au delà de son adoption, la mise en place du label, a induit une structuration de l'action des producteurs et a même pu produire de l'action collective, les producteurs se familiarisent avec les formes participatives, voire même influencer dans le processus décisionnel ce qui rappelle les principes de gouvernance.

## 6. Conclusion :

En utilisant la lecture d'action publique par les instruments nous montrent que la mise en place d'une IG est avant tout une situation d'innovation qui a produit des formes d'action collective et de concertation entre les différentes parties prenantes engagées dans la démarche de reconnaissance. Il s'agit en effet de l'un des objectifs de la politique du renouveau agricole qui incitait à la construction collective, et la participation plus large d'acteurs dans le développement de leur territoire.

La mise en place de l'IG à travers le système national de labellisation bien qu'elle soit une démarche, initiée par les pouvoirs publics certes, mais portée par les acteurs locaux. La mise en place de l'IG a permis justement de produire de l'action collective, de concertation et de participation, ce qui constitue à notre sens les prémices d'une gouvernance du type territoriale nécessaire pour la réalisation des objectifs du développement territorial.

## Références Bibliographiques:

ALLAIRE G, 2009, « Diversité des Indications Géographiques et positionnement dans le nouveau régime de commerce international » Options Méditerranéennes, A n°89, Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens.

CHIA E., NAPOLEONE M., 2008, « La coordination par l'apprentissage et la confiance : le cas d'une petite coopérative caprine en zone AOC pélaridon », *Communication au colloque «Les entreprises coopératives agricoles, mutations et perspectives»*, SFER, Paris, p. 26-29.

COLLETIS, G., PECQUEUR, B.1993, « Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles logiques productives », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 3, pp. 490-507.

COLLETIS G., PECQUEUR B., 2004, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *4es journées de proximité*, Marseille, 17 et 18 juin 2004, p. 15.

FAO 2009, « territoires, produits et acteurs locaux des liens de qualité » Guide pour promouvoir la qualité liée à l'origine des indications géographiques durables.

FORT F., RASTOIN J.L. « Marchés agroalimentaires, choix du consommateur et stratégies d'entreprises fondées sur le territoire : le modèle européen des indications géographiques ». In : Tekelioglu Y. (ed.), Ilbert H. (ed.), Tozanli S. (ed.). *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM, 2009. p. 93-119 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n° 89 )

GILLY J-P., PECQUEUR B., « La dimension locale de la régulation », in Robert Boyer *et al.*, *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, La Découverte « Recherches », 2002 (2e éd.), p. 304-312.

Lardon S., *et al.*, « Introduction : Dispositifs et outils de gouvernance territoriale », *Noréis* [En ligne], 209 | 2008/4.

LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B., « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale », *Géographie, économie, société*4/2005 (Vol. 7) , p. 321-332 URL : [www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-4-page-321.htm](http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-4-page-321.htm). DOI : 10.3166/ges.7.321-331.

MOLLARD A., 2001, « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Économie rurale*, n° 263, pp. 16-34.

PECQUEUR B., 2001, « Qualité des biens et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés ». *Economie rurale*, 261, 37-49.

PECQUEUR B., 2005, « Le développement territorial, une nouvelle approche des processus de directives pour les économies du sud » in Antheaume B. et Giraut F. (éd.), *Le territoire est mort. Vive les territoires !* Paris : IRD, pp. 295-316.

PIVOT C., 1998 «Signe de qualité et Développement rural ». *Région et développement* n°07

REY-VALETTE H., PINTO M., MAUREL P., CHIA E., GUIHÉNEUF P.-Y., MICHEL L., NOUGARÈDES B., SOULARD C., JARRIGUE F., GUILLEMOT S., CUNNAC M., MATHÉ S., BARBE E., OLLAGNON M., DELORME G., PROUHÈZE N., LAURENT A., SUIA L.A., BERTRAND J., DIEUDONNÉ C., MORVAN R., CHAMPIGRAUD A., 2011, « Guide pour la mise en oeuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires » Cemagref, CNRS, Geysier, Inra, SupAgro, Université Montpellier 1, 155 p.